

COMPTE-RENDU

Mercredi 9 septembre 2026, Lyon

18 PRÉSENTS

▪ En présentiel

- Pierre Brini - ALBA International
- Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble
- Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
- Emmanuel Chow-Chine - Afdas
- Sabine Danquigny Handel - France Travail Scènes et Images
- Violette Outin - CGT Spectacle
- Clément Peretjatko - Collectif des Marionnettistes en AURA
- Cyril Puig - Pogo Développement
- Céline Fuchs - COREPS / Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (AURA SV)
- Mateja Schang - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (AURA SV)

▪ En distanciel

- Vincent Bady - SYNAVI
- Antoine Galvani - CGT Spectacle
- Alice Garnier - Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes
- Lianne Lagourgue - Collectif des Marionnettistes en AURA
- Nadine Makris - SYNDEAC
- Alice Rouffineau - FNEIJMA
- Stéphane Triolet - Syndeac
- Ubavka Zaric - DRAC AURA

EXCUSÉS

- Sébastien Duenas - SUD Culture Solidaires
- Bertrand Furic - Jazz(s)RA

ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DE LA CLINIQUE CONTRIBUTIVE DU TRAVAIL CULTUREL	2
TOUR D'ACTUALITÉ.....	4
ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL ILLÉGAL EN RÉGION : RÉSULTATS ET PERSPECTIVES	5
> RETOURS SUR L'ÉTUDE	5
> ÉCHANGES.....	6

PRÉSENTATION DE LA CLINIQUE CONTRIBUTIVE DU TRAVAIL CULTUREL

Par Pierre Brini (ALBA International) et Cyril Puig (Pogo Développement).

> PRÉSENTATION DU PROJET GLOBAL

Portée par ALBA International, en association avec Thalie Santé et avec le soutien de partenaires tels que l'Afdas et l'Anact (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), la clinique contributive du travail culturel repose sur un principe simple : parier sur l'intelligence collective en réunissant salariés, employeurs et professionnels de santé pour imaginer ensemble de nouvelles façons de prévenir, repérer et accompagner les pathologies liées au travail. Convaincus que le savoir ne peut se trouver uniquement du côté des professionnels de santé, la clinique contributive donne une place particulière « d'experts » aux salariés-patients pour parler des problématiques de santé au travail de ceux qui les vivent au quotidien.

Le dispositif de la clinique contributive table sur une démarche structurée en plusieurs étapes - diagnostic, co-construction de plans d'action, accompagnement et suivi - visant à transformer durablement les pratiques des organisations.

Objectifs :

- Sensibiliser et former l'ensemble des professionnels de la filière culturelle et de la santé au travail pour mener une approche holistique du traitement des pathologies liées au travail
- Modéliser la démarche pour la dupliquer sur d'autres territoires
- Transformer l'expérimentation en modules de formation pour les employeurs du secteur

Organisations visées :

- Structures culturelles à l'échelle nationale
- Organismes paritaires
- Syndicats
- Services de prévention et santé au travail
- Organismes de formation

Livrables du projet :

- Un guide de la clinique contributive à destination des professionnels du secteur
- Une série de podcasts : écrire et raconter le travail dans la culture à destination du grand public. Ces podcasts pourront également servir de supports de formation
- Des modules de formation spécifiques et la construction de micro-certifications à destination des employeurs du secteur d'une part et des professionnels de santé au travail d'autre part
- 5 événements de restitution à destination des professionnels. Sont envisagés les événements suivants : Journées risques professionnels à Lyon, BIS de Nantes, MAMA Event, Festival d'Avignon, Biennale de la danse 2027

Le dispositif s'appuie sur trois territoires pilotes, chacun centré sur une problématique spécifique de santé au travail :

- En Île-de-France : addictions aux substances psychoactives
- En Auvergne-Rhône-Alpes : troubles musculosquelettiques
- En Occitanie : risques psychosociaux

> EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

On travaille sur :

- L'arrêt de travail (réglementation + culture du travail) :
 - o Problème systémique, les intermittents du spectacle ne se mettent pas en arrêt maladie
 - o Rapport fataliste de l'intermittent face à l'arrêt de travail. Plusieurs personnes témoignent de multiples blessures mais sans jamais en informer l'employeur, même si c'est l'employeur

- qui est responsable. L'intermittent se sent responsable et porteur de son problème
- Question de la pénibilité : la réglementation n'est pas applicable à l'intermittence, angle mort sur lequel il faut travailler
- La complexité réglementaire et la difficulté pour les intermittents d'avoir accès aux informations. La CPAM est absente du dispositif. Il y a quelque chose à jouer à ce niveau-là.

Les axes de travail sont : mieux informer, sensibiliser, former. Se poser la question de comment on en est arrivé là et travailler ensemble sur la suite, en rapprochant les professionnels de santé du réel.

Notre prochaine patiente-experte a vécu quelque chose d'extraordinaire, elle a fait confiance à son médecin du travail qui lui a dit "soit vous vous arrêtez, soit vous ne vous relèverez plus". La confiance envers les médecins du travail est à questionner et à travailler.

On réfléchit à l'idée d'un "passeport intermittent" car la question de la carrière de l'intermittent est absente et les employeurs n'ont accès qu'à une fraction de l'information.

C'est un projet très enthousiasmant, on a l'impression de comprendre enfin des choses à côté desquelles on passait depuis toujours.

Les fédérations, partenaires, DREETS, DRAC, etc., sont les bienvenus dans ces séances de travail. La seule chose qu'on demande c'est de respecter le principe que la seule personne qui sait c'est le patient complice.

> ÉCHANGES

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : dans les objectifs que vous avez en ligne de mire, il s'agit principalement de faire évoluer la culture professionnelle : information, formation... Mais y a-t-il également, à terme, un objectif de faire changer la réglementation ?

Cyril Puig - Pogo Développement : oui, bien sûr. Il est nécessaire de faire changer la réglementation à cet endroit-là, on est en défaut. En AURA aujourd'hui, plusieurs acteurs se mobilisent, les Nuits de Fourvière par exemple.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : comment s'est opéré le choix des patients ? Pourquoi uniquement des techniciens alors que les troubles musculo squelettiques sont aussi un enjeu chez les danseurs, les musiciens, etc. ?

Cyril Puig - Pogo Développement : pour une question d'homogénéité. Si on reconduisait le travail on irait chercher du côté des artistes, mais nous avons dans un premier temps souhaité recentrer les problématiques.

Pierre Brini - ALBA International : par ailleurs c'était très difficile de trouver les patients, on n'a pas vraiment eu le choix. On a aussi mis un point d'honneur à ce que les patients ne soient pas d'anciens salariés des organisations présentes.

Antoine Galvani - CGT Spectacle : il est assez rassurant de voir que les constats faits par la CGT depuis longtemps se retrouvent dans les analyses de la clinique (cf. enquête sur la santé dans le spectacle de 2024 : constats chiffrés et témoignages édifiants qui vont dans le même sens).

Pour ce qui est de l'évolution de la réglementation, la CGT demande une caisse d'assurance maladie de référence pour les intermittents, pour avoir des interlocuteurs formés aux spécificités des emplois discontinus et des maladies professionnelles. On demande aussi le renforcement des accords de prévoyance. On vient de signer un accord qui prévoit un complément employeur en cas d'arrêt de travail après 45 jours, il faudra qu'on tende vers un complément employeur dès le 1^{er} jour.

La réglementation évolue dans le mauvais sens : les personnes ne se mettent pas en arrêt maladie car les indemnités sont trop faibles et plafonnées. Le gouvernement s'apprête à passer un décret qui va diviser par 4 le plafond, à 60€ bruts par jour. Le gouvernement demande aux entreprises ou aux mutuelles de compenser, or ça n'est pas possible pour les intermittents.

Lisane Lagourgue - Collectif des Marionnettistes en AURA : je trouve cette étude extrêmement intéressante même si elle fait ressortir des choses que l'on savait déjà côté employeurs. L'étude ne

concerne que les intermittents ?

Pierre Brini - ALBA International : non, notre exemple aujourd'hui se concentre sur le travail intermittent mais les 2 autres cliniques travaillent sur les emplois permanents.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : comment s'est opéré le choix des sujets en Occitanie, en Ile-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes ? Selon les remontées du terrain ?

Cyril Puig - Pogo Développement : par affinité entre les 3 consultants (Agnès Delbos en Occitanie et Sophie Broyer en Ile-de-France). Personnellement, je suis très en lien avec Reditec, d'où le travail sur les techniciens du spectacle.

Pierre Brini - ALBA International : Sophie Broyer a quant à elle beaucoup travaillé dans le secteur des musiques actuelles, et a souhaité travailler sur la consommation de substances dans ce secteur. En Occitanie, le travail s'est plutôt porté sur les risques psychosociaux. Nous nous sommes appuyés sur le travail de chacun pour sécuriser le groupe et s'autoriser une parole et un savoir transversal, qui circule.

Cyril Puig - Pogo Développement : les prochaines rencontres auront lieu le 14 septembre, et les 4 et 27 novembre. Les organisations du GT sont les bienvenues, n'hésitez pas à revenir vers moi pour y assister.

TOUR D'ACTUALITÉ

Emmanuel Chow-Chine - Afdas : les actualités de l'Afdas sont chargées :

- À compter du 1^{er} octobre 2026, les règles de TVA applicables aux 11 OPCO évoluent. Cette réforme, précisée par la Direction de la législation fiscale (DLF), vise à aligner les modalités de gestion des fonds de la formation professionnelle sur les règles fiscales de droit commun. Elle modifie certaines modalités de prise en charge, de facturation et de remboursement des actions de formation. Plus précisément, il n'y aura plus de subrogation pour les OPCO non assujettis à la TVA. L'Afdas continuera de valider des demandes de financement, mais la prise en charge se fera sur le HT, et l'entreprise devra verser le montant TTC directement à l'organisme de formation. Du côté des salariés particuliers, l'Afdas a fait une demande de rescrit auprès du ministère des finances. La subrogation continue. Plus d'informations disponibles sur le site Web Afdas ([Réforme de la TVA](#)) et dans un webinaire du 4/09/2026 : [Réforme de la TVA applicable aux Opco](#).
- Pour les prestataires de formation, la réforme de la facturation électronique pour les entreprises assujetties à la TVA est en cours. Plus d'informations sur www.afdas.com/entreprise/facturation-electronique.html
- Sur l'alternance et l'apprentissage, l'Afdas constate une baisse de 40% des chiffres par rapport à il y a 1 an, et une baisse des aides à l'apprentissage sur les parcours de niveaux 6 et 7.

Antoine Galvani - CGT Spectacle : on pourrait parler des coupes budgétaires à chaque tour d'actualité depuis 4 ans mais ça fera l'objet d'une semaine de mobilisation à partir du 21 septembre. Il pourrait être utile de se parler des problématiques apparues cet été : les canicules ont considérablement dégradé les conditions de travail. La CGT a dû faire intervenir l'inspection du travail sur le festival Europavox. Il y a eu de nombreuses annulations de spectacles pour différentes raisons, sans possibilité de faire appel à l'activité partielle. La saison de beaucoup d'intermittents s'est effondrée. C'est une situation catastrophique qu'il faut prendre en main dès aujourd'hui pour ne pas se retrouver dans la même situation l'année prochaine. Au niveau législatif, la protection des travailleurs et des entreprises face aux conditions climatiques, notamment avec l'accès à activité partielle, doit être encadrée beaucoup plus sérieusement dans toutes nos branches.

Nadine Makris - SYNDEAC : les mobilisations durant l'été ont certes abouti à un dégel pour 28 structures, mais ni pour le 1% ni pour le moratoire. La mobilisation plus globale du secteur est en train de se discuter. Socialement cette rentrée est dense, et dans 1 mois les budgets vont apparaître et vont nécessiter d'autres discussions.

Sabine Danquigny Handel - France Travail Scènes et Images : l'ambiance est un peu morose en cette rentrée. France Travail Scènes et Images a de gros problèmes d'effectifs, ce qui nous contraint à réduire et à annuler certaines interventions en externe.

Le COPIL du COEF (Contrat d'Objectifs Emploi-Formation) aura lieu le 6 octobre, on prépare le bilan.

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant proposera l'atelier « Quelle relation entre délégués du personnel et directions ? » le 13 novembre à Chambéry, n'hésitez pas à diffuser l'information. Lien pour en savoir plus et s'inscrire : <https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/agenda/la-relation-entre-representants-du-personnel-et-la-direction-dans-les-structures-du-spectacle-vivant/?c=8>

Ubavka Zaric - DRAC AURA : en rebond avec l'intervention d'Antoine Galvani, les sujets de la transition écologique et des conditions de travail, notamment dans le cadre des festivals, ont été évoqués lors de nos réunions de direction. C'est un sujet sur lequel la DRAC souhaite travailler à l'échelle interministérielle, même si elle n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Pour étayer notre propos, il est important qu'on puisse objectiver les informations de la manière la plus précise possible. Pour ça, nous aurions besoin que la CGT fasse remonter les faits précis de cet été (Europavox, Nuits de Fourvière...).

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : lors du Comité des COREPS de juillet, le sujet de la transition écologique a été choisi comme sujet transversal aux COREPS pour l'année à venir.

Par ailleurs, voici le planning des réunions de l'automne :

- Mercredi 4 nov. 2026 de 10h à 12h en présentiel & distanciel : [lien de connexion Teams](#) (N° de réunion : 393 641 092 839 02 - Code secret : U3bv9Cf7)
- Mercredi 16 déc. 2026 de 10h à 12h en présentiel & distanciel : [lien de connexion Teams](#) (N° de réunion : 364 812 330 722 320 - Code secret : dg23yG3j)

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : concernant le travail en temps de canicule, les festivals ont des assurances annulation donc il ne faut pas oublier de mettre les assureurs autour de la table, au même titre que tous les métiers concernés par les transitions. Il faut créer plusieurs échelons de discussion.

Alice Garnier - Fédération des arts de la rue AURA : je rejoins Antoine Galvani sur les annulations de l'été, qui ont également touché les arts de la rue. Nous pouvons contribuer à la remontée des informations de terrain.

Par ailleurs, nous aimerions aborder un sujet dans ce groupe de travail : le droit à la formation, ou plutôt la non-attribution de financements de formation, et toutes les conséquences que ça a pour les personnes concernées. Ce sont des problématiques nationales mais elles ont une réalité en région aussi, et sont couplées avec les baisses de budget de France Travail. La Fédé AURA va également essayer de porter le sujet au national.

Alice Rouffineau - FNEIJMA : pour continuer sur la lancée d'Alice Garnier, l'augmentation des délais de carence et les baisses de financements dans la formation ont bien mis à mal la FNEIJMA. Nous n'avons pas encore d'informations concernant le renouvellement de notre certification et sommes donc dans l'incapacité de faire rentrer de nouveaux élèves. Pour pallier ce problème, les collectivités nous demandent de changer de modèle économique en 18 mois, sans aide extérieure. Une trentaine d'équipements risquent de disparaître d'ici 1 à 2 ans, et la FNEIJMA a du mal à avoir un poids.

ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL ILLÉGAL EN RÉGION : RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

> RETOURS SUR L'ÉTUDE

Rappel de l'historique de la démarche : l'étude sur le travail illégal en Auvergne-Rhône-Alpes a été lancée dans la perspective d'une déclinaison régionale de la Convention nationale de partenariat de lutte contre le travail illégal au sein du spectacle vivant et enregistré.

Contexte et objectifs :

- Une étape en vue d'une déclinaison régionale de la Convention nationale de partenariat de lutte contre le travail illégal au sein du spectacle vivant et enregistré
- Une démarche d'observation et de compréhension des mécaniques et des typologies de travail illégal, et non d'identification nominative des structures concernées

Aspects méthodologiques :

- Questionnaire élaboré dans le cadre du GT Emploi & Formation du COREPS AURA
- Enquête flash (8 questions) autour de deux axes :
 - o Portrait des répondants : adhésion à une organisation syndicale, métier principal et activités annexes, cadre(s) d'emploi(s)
 - o Confrontation au travail illégal : propositions de travailler dans des conditions ne respectant pas le droit du travail et acceptation/refus, aspects de non-respect du droit du travail concernés, type(s) de structures concernées

Enquête diffusée à partir de début mars 2026, par différents canaux :

- Réseaux sociaux et site d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
- Newsletter printemps 2026 du COREPS
- Réseaux sociaux de France Travail Scènes et Images
- Syndicats de salariés et organisations d'employeurs membres du COREPS auprès de leurs adhérents
- Peu de réponses ayant été reçues au cours du premier mois, décision des membres du GT d'anonymiser le questionnaire et de relancer sa diffusion jusqu'à mi-juin.

Périmètre et limites de l'enquête :

- 151 réponses, donc en-deçà de l'objectif de 200 minimum que s'était donné le groupe de travail
- Profils des répondants :
 - o Biais de recrutement probable : public déjà sensibilisé puisque destinataire de la communication des syndicats ou des fédérations professionnelles
 - o Absence de données sociodémographiques : âge, genre, territoire au sein de la région...
 - o Sous-représentation possible des CDI et fonctionnaires
- Dans les choix proposés, juxtaposition d'items concernant le travail illégal et le droit du travail

Résultats : voir l'[analyse de l'enquête](#)

> ÉCHANGES

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : je tiens à préciser que je ne suis ni chercheuse ni statisticienne. Si on reconduit la démarche, il faudra envisager un appui extérieur, à la fois pour l'élaboration du questionnaire et le traitement des données.

Il convient maintenant de décider si on engage une démarche de déclinaison régionale de la convention nationale. Pour information, une convention a été signée en Occitanie en 2024, une autre est en cours de signature en Ile-de-France et les régions Sud et Nouvelle-Aquitaine s'engagent également dans le processus.

Il faudra aussi décider ce qu'on fait de cette étude en terme de communication : diffusion ou non, et si oui dans quel cadre et avec ou sans regard(s) extérieur(s).

Emmanuel Chow-Chine - Afdas : la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes a-t-elle pu faire des recoupements avec ses contrôles sur le terrain ? Quels sont les chiffres concernant les redressements ?

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : le faible retour de témoins ne vient-il pas contredire certaines données ?

Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : l'étude ne nous apprend rien de nouveau, elle corrobore nos constats. Certes, la majorité des répondants sont des intermittents, mais la sous-représentation de CDI et de fonctionnaires parmi les répondants s'explique aussi par le fait qu'ils sont moins concernés par les problématiques de travail dissimulé. Les profils des répondants correspondent à ceux qu'on voit sur le terrain.

Je peux vous donner des chiffres 2025, par contre les redressements sont opérés par l'URSSAF.

Vincent Bady - SYNAVI : le fait que le SMA n'ait pas souhaité diffuser l'enquête auprès de ses adhérents a pu conditionner les résultats de l'enquête. Est-ce que ça pourrait expliquer la sous-représentation des bars et restaurants parmi les répondants ? On constate aussi une très faible part des labels dans le résultat global.

Violette Outin - CGT Spectacle : les contrôles de l'inspection du travail se font sur une ou plusieurs dates ?

Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : tout dépend de ce que l'on cherche et de ce que l'on trouve. On peut faire des contrôles aléatoires, si on trouve des situations de travail dissimulé ou d'autres infractions, il y aura une contre visite pour voir l'évolution. Il peut y avoir une verbalisation si c'est suffisamment grave mais on demande aussi la régularisation de la situation, d'où le suivi. On peut retourner 2 à 3 fois dans la même structure.

Antoine Galvani - CGT Spectacle : il n'y a pas de surprise sur ce qui est observé dans l'étude. Quelles que soient ses limites, elle permet de montrer que tous les types de structures sont concernées par le travail illégal, et pas uniquement les structures de spectacle occasionnel comme les bars et campings. Cela concerne tous les secteurs d'activité. Maintenant que l'étude est terminée il faut la publier, la commenter et avancer. On vous a transmis un cas d'école, La Clef de Voûte, avec tout le travail qu'on a mené. On fait une demande directe au groupe de se pencher sur ce cas précis car nous n'avons pas de cellule de veille. On vous a également transmis le projet de convention Île-de-France qui est en cours de signature. Elle est très complémentaire de la convention nationale, elle permet de prendre en compte les spécificités de la région et de poser les bases d'une organisation locale. Nous devons identifier nos spécificités en Auvergne-Rhône-Alpes, région touristique avec les stations de ski mais aussi de grandes métropoles. Nous avons besoin d'avancer.

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : ce point est à l'ordre du jour du Comité de pilotage de demain, afin que chaque organisation se positionne. Sophie, pouvez-vous nous dire comment ça fonctionnera concrètement ?

Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : la convention donne un cadre, un contexte et une force d'engagement moral aux organisations signataires. Cependant, l'absence de convention n'empêche pas de travailler sur ce sujet. Il n'est pas nécessaire d'atteindre une représentativité pour la signature de la convention, ce n'est pas problématique si elle n'est pas signée par la totalité des organisations. Les organisations pourront aussi la signer ultérieurement. Il est impératif en revanche que les URSSAF soient parties prenantes donc j'ai contacté mes interlocutrices des deux URSSAF régionales.

Concrètement, il faut réunir les signataires potentiels : Etat, DREETS, DRAC, URSSAF, et les représentants des organisations. La convention sera signée par le Préfet.

J'ai pour habitude de travailler sur la base d'un projet martyr, on avance en le critiquant de manière constructive. Cela permet d'avancer beaucoup plus vite et d'aboutir à une convention en 2 à 3 séances de travail. Finalement ce qui prend le plus de temps ce sont les signatures, à moins que je dispose des signatures électroniques. La précédente préfète n'était pas pour les « officialisations » de signature, à voir ce que souhaite son remplaçant.

C'est quand c'est signé que le travail commence : dans la convention on dit ce sur quoi on veut travailler, il faut ensuite passer à l'action. On peut faire des webinaires, créer des documents de vulgarisation, etc. Ce n'est pas la DREETS qui assurera leur conception et leur diffusion seule, cela reviendra à toutes les organisations. Le comité de pilotage se réunit une fois par an pour faire un bilan et élaborer le plan de travail de l'année suivante.

Pour information, j'ai demandé aux interlocuteurs de la convention HCR (hôtels, cafés, restaurants) l'intégration d'une mention sur le spectacle dans leurs établissements, ils sont d'accord. Il serait opportun de travailler avec eux sur de l'information et de la formation.

Ubavka Zaric - DRAC AURA : merci pour toute cette clarté dans les procédures. La DRAC est depuis le début tout à fait partante pour travailler sur cette convention avec le service des licences et les collègues de la DREETS. Il faut voir comment on s'organise en interne en amont. La question de la valorisation de cette signature est un autre sujet.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : je suis assez mal à l'aise d'avoir reçu la communication de la CGT concernant la Clef de Voûte, pas sur le fonds mais parce que le COREPS n'est pas une cellule de délation. Ce n'est pas notre endroit, notre responsabilité de citer une structure ou une autre. Il faut envoyer ces informations à la DREETS.

Clément Peretjatko - Collectif des Marionnettistes en AURA : je rejoins Anne. Il est important de faciliter la remontée des informations des intermittents, peut-être en indiquant dans la charte à qui s'adresser.

Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : dans toutes les conventions, il y a une rubrique "signalement" dans laquelle les canaux sont définis et les engagements des corps de contrôle précisés. Beaucoup d'intermittents ne savent pas à qui s'adresser. Le plus efficace est de s'adresser directement à l'inspection du travail mais ça peut aussi passer par d'autres canaux, les syndicats notamment. Le canal de signalement fait aussi partie des documents de vulgarisation précédemment cités.

Clément Peretjatko - Collectif des Marionnettistes en AURA : il est important de travailler sur des données anonymisées. Par ailleurs, c'est nécessaire que la convention rappelle ce qui est permis ou interdit, mais il faut aussi identifier les zones grises. Dans le secteur des marionnettes, les constructeurs par exemple : c'est souvent la même personne qui conçoit, construit et interprète. Par facilité, ils sont souvent déclarés en tant que scénographe mais les maladies professionnelles des constructeurs sont différentes de celles des scénographes. Il y a un travail à mener à ce sujet avec la médecine du travail.

Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : il s'agit d'une convention de lutte contre le travail illégal, on n'est pas au même endroit. Toutefois, mon rôle de fonctionnaire consiste également à transmettre ce type de remontées aux personnes compétentes.

Antoine Galvani - CGT Spectacle : j'entends que ça vous pose problème mais cela deviendra problématique si la CGT ne peut pas afficher les structures qui sont dans l'illégalité. Il s'agit ici d'une situation où des salariés sont privés de leurs droits, où il y a concurrence déloyale entre lieux de concerts, où des personnes ne sont pas payées, subissent des discriminations, perdent leur travail. On a tout fait dans l'ordre. On a saisi la DREETS qui n'a rien trouvé, donc on essaie de mettre en place un cadre pour fonctionner autrement. On ne peut pas être les seuls au front pour régler ce dossier de travail illégal. Si les organisations se désolidarisent de cette situation ça va poser problème.

Ubavka Zaric - DRAC AURA : Antoine, est-ce que le sujet du travail illégal a été abordé au CNPS ? Est-ce que la reconstitution de la commission régionale des licences serait souhaitable ? Ça pourrait être un endroit de signalement.

Antoine Galvani - CGT Spectacle : rien n'a été travaillé au CNPS. Et oui, une reconstitution de la commission des licences serait souhaitable.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : Antoine, ça fait plusieurs fois que tu utilises le mot cellule. Qu'est-ce que tu entends par là ? Je n'arrive pas à rattacher ce mot au cadre de notre travail.

Antoine Galvani - CGT Spectacle : c'est précisé dans la convention Ile-de-France. Il s'agit d'un groupe actif distinct du GT emploi & formation du COREPS, avec des personnes identifiées au sein des organisations, la DREETS, l'URSSAF, France Travail, etc., dans lequel on peut discuter de l'évolution de la convention et des travaux à mener, du travail d'information et de prévention, mais aussi travailler sur les remontées du terrain pour se mettre en mouvement ensemble pour agir de manière efficace. Aucun intérêt à ce que les entreprises du spectacle paient des amendes, mais plutôt que le travail s'exerce dans de meilleures conditions.

Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : dans le cadre d'une convention et d'un comité de pilotage, on ne travaillera pas sur des dossiers précis pour des raisons de confidentialité. On ne divulguera pas d'informations sur les infractions/verbalisations, sauf quand il y a verbalisation : dans ce cas j'informe les organisations d'employeurs et de salariés pour qu'elles se portent parties civiles.

En revanche, il est possible de convenir d'engagements réciproques en cas de signalement, mais le traitement reste anonyme et confidentiel.

Vincent Bady - SYNAVI : vous avez répondu à ma question, merci. Pour répondre à Antoine, ce n'est pas le COREPS qui peut intervenir sur ce genre de choses, ce n'est pas notre rôle mais celui d'une cellule de veille.

Antoine Galvani - CGT Spectacle : je comprends que le suivi reste dans les mains des organismes qui sont chargés de le faire. Comment peut-on avertir la personne chargée de délivrer la licence d'entrepreneur du spectacle qu'une entreprise est délictueuse ? La DRAC devrait avoir une vigilance particulière dans ces situations. Il s'agit du degré de détail dans lequel il faudra entrer dans notre travail sur la convention.

Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : le Code du travail prévoit les canaux de transmission des informations. La transmission est possible entre la DREETS et la DRAC.

Ubavka Zaric - DRAC AURA : c'est le cas, des signalements et dénonciations anonymes nous sont adressés.

Nadine Makris - SYNDEAC : je suis arrivée en cours de travail, je mets du temps à comprendre les enjeux et objectifs du questionnaire. Le dossier sur la Clé de Voûte nous a aussi mis mal à l'aise, il faut prévoir des canaux anonymes et construire une réponse. Mais c'est intéressant d'avoir des exemples pour construire la convention. Le SYNDEAC a mis en place un groupe de travail sur les démarches engagées dans les différentes régions pour avoir une réponse cohérente sur l'ensemble du territoire.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : par rapport à la communication autour de l'étude je n'en vois pas la pertinence, c'est un document de travail qui nous a servi à avancer vers la convention régionale. Par ailleurs, les réponses sont relativement homogènes, il n'y a pas de point saillant. Nous pourrions communiquer sur l'étude une fois la convention publiée, pour expliquer notre cheminement.

Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : c'est effectivement un document de travail, pour décider ou non de l'écriture d'une convention régionale. Elle pourrait être publiée en annexe ou en préambule de la convention.

Antoine Galvani - CGT Spectacle : la CGT est pour la publication de l'étude afin de montrer aux professionnels que le COREPS est un endroit de travail de leurs problématiques de terrain. Le fait de devoir être un peu plus fins dans nos analyses nous aidera dans la mise en route du travail par la suite. Une publication commentée est importante pour les professionnels. Cela permettrait aussi d'encourager et de rebondir sur le travail qui se fait en parallèle dans d'autres régions.

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : les newsletters du COREPS ont vocation à être thématiques, nous pourrions en consacrer une à ce sujet, avec un retour sur l'étude et une revue des ressources disponibles.